



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE LA CITOYENNETE
Bureau de l'Urbanisme

AVIS

Commune de LA DOMINELAIS

**Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au lieu-dit
La Gressiere à LA DOMINELAIS
Enquête publique**

Par arrêté préfectoral du 17 juin 2021, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la société URBA 304 pour l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au lieu-dit La Gressiere est prescrite sur la commune de LA DOMINELAIS.

Des informations peuvent être demandées :

- sur le projet : M. Julien PICART picart.julien@urbasolar.com – 06 88 99 18 31

- sur la procédure : Préfet d'Ille-et-Vilaine (DCTC - Bureau urbanisme - 3, avenue de la préfecture - 35026 Rennes Cedex 9).

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Urbanisme>

Le dossier, comportant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête, sera déposé en mairie de LA DOMINELAIS (siège de l'enquête) **du lundi 5 juillet 2021 (8 H 30) au vendredi 6 août 2021 (17 H) inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

- Lundi : 8h30 à 12h00
- Mardi : 8h30 à 18h00, sans interruption
- Mercredi : 8h30 à 12h00
- Jeudi : 8h30 à 12h00
- Vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

et consigner ses observations sur le registre ou les communiquer au commissaire enquêteur, pendant la même période :

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur adressé à : Mairie de LA DOMINELAIS, 2 Rue Anne de Bretagne – 35390 LA DOMINELAIS ;

- par courriel à pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant en objet : centrale solaire photovoltaïque LA DOMINELAIS). Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Urbanisme>

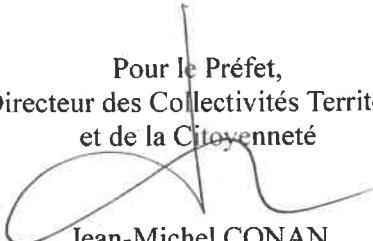
Pour être recevables, toutes les observations doivent être déposées avant la clôture de l'enquête le 6 août 2021 à (17 H).

M. Guy APPERE – adjoint au directeur DGA en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie :

- LA DOMINELAIS : le lundi 5 juillet de 8 H 30 à 11H 30 – le vendredi 16 juillet de 14 H à 17 H et vendredi 6 août 2021 de 14 H à 17 H.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de LA DOMINELAIS et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en obtenir communication.
A la suite de l'enquête publique, la décision d'autorisation ou de refus des permis de construire sera prise par arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour le Préfet,
Le Directeur des Collectivités Territoriales
et de la Citoyenneté



Jean-Michel CONAN